

CONSEIL MUNICIPAL
– Compte rendu de la séance du 24 juin 2009 –

Présents : 21 conseillers

Absents : Ms SOURON Denis, GLOAGUEN Cédric

Secrétaire de séance : Mme RIVIERE Yvonne

1/ Examen et discussion des comptes d'administration du budget général et des budgets annexes présentés par Mme Le Maire et le Trésorier principal pour l'exercice 2009 :

- Budget général :	Fonctionnement :	Dépenses :	1 844 228,17
		Recettes :	2 788 288,14
	Investissement	Dépenses :	2 289 869,59
		Recettes :	1 500 913,08
- Budgets annexes :			
* <i>Assainissement :</i>	Fonctionnement :	Dépenses :	143 698,51
		Recettes :	279 299,77
	Investissement	Dépenses :	792 436,45
		Recettes :	612 026,70
* <i>Restaurant scolaire :</i>			
	Fonctionnement :	Dépenses :	93 813,68
		Recettes :	119 710,25
	Investissement	Dépenses :	852,10
		Recettes :	700,60
* <i>Lotissement Penfond Kreis :</i>			
	Fonctionnement :	Dépenses :	70 521,68
		Recettes :	256 565,16
	Investissement	Dépenses :	69 952,48
		Recettes :	45 632,32
* <i>Lotissement Corn Gouez :</i>			
	Fonctionnement :	Dépenses :	154 865,00
		Recettes :	163 563,39
	Investissement	Dépenses :	30 856,82
		Recettes :	30 856,82
* <i>Lotissement Mejou Braz :</i>			
	Fonctionnement :	Dépenses :	40 999,35
		Recettes :	40 999,35
	Investissement	Dépenses :	0,00
		Recettes :	0,00

2/ Délibération portant affectation du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2008 du budget général, soit : 400.059,97 € au budget primitif 2009.

3/ Discussion et vote à l'unanimité, des subventions pour l'année 2009 –Annexe 1.

4/ **Discussion et vote à l'unanimité** des participations, subventions et tarifs pour l'année scolaire 2009/2010 :

* **Participation à l'achat de fournitures dans les écoles publiques de Plomeur :**

- ✓ par élève du primaire : 43,85 €
- ✓ par élève de la maternelle : 38,75 €

* **Participation à l'achat de fournitures scolaires dans les CES et collèges du Guilvinec et de Pont-L'Abbé** au profit des familles de conditions modestes (impôt sur les revenus inférieur à 500 euro) : **49,65 €.**

* **Subventions pour voyage d'étude, échange scolaire, classe de neige, de nature ou de mer** (par élève de Plomeur et par an) : **7,35 € par jour**, dans la limite de dix jours.

* **Subvention pour séjour en colonie de vacances** (par enfant et par an) : **25,50 €**

* **Arbre de Noël des enfants 2009 :**

- ✓ par élève du primaire : 9,30 €
- ✓ par élève de la maternelle : 9,80 €

* **Subvention à la classe d'intégration scolaire de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé** : 26,40 €.

* **Tarifs de la garderie des enfants du groupe scolaire** (hors goûter) :

- ✓ Matin : (7h30 – 8h50) : 1,00 €
 - ✓ Soir (17h00 – 18h00) : 0,80 €
 - ✓ (17h00 – 19h00) : 1,60 €
 - ✓ Matin et soir : 2,20 €
 - ✓ Gratuité à partir du 3ème enfant
 - ✓ Majoration de 0,20 € des tarifs pour l'accueil des enfants résidant à l'extérieur de la commune.
- ✓ Goûter : 0,35 €

* **Tarifs de la restauration scolaire municipale :**

- ✓ Elèves de l'école primaire : 2,75 €
- ✓ Elèves de l'école maternelle : 2,70 €
- ✓ Enseignants : 5,10 €
- ✓ Majoration de 0,20 € des tarifs pour l'accueil des enfants résidant à l'extérieur de la commune.

5/ **Délibération portant application sur le territoire communal de l'étude normative des toponymes présentée par l'office de la langue bretonne.** Une signalétique directionnelle sera progressivement mise en place.

6/ **Discussion et vote à l'unanimité :**

- **D.M. n°1 - Budget général :**

* **Inscription de 1 000 € en section de fonctionnement**

- ✓ en dépenses à l'article 673 (titres annulés)
- ✓ en recettes à l'article 70311 (concessions cimetière)

* **Inscription de 420 000 € en section d'investissement**

- ✓ en dépenses / chapitre 020 (dépenses imprévues) : 120 000 €
 - Article 23131 (bâtiments communaux) : 150 000 €
 - Article 23150 (voirie) : 150 000 €
- ✓ en recettes au chapitre 024 (produits des cessions)

- * Transfert de 5 000 € en section de fonctionnement :
 - ✓ du chapitre 022 (dépenses imprévues)
 - ✓ à l'article 6811 / chapitre 042 (dotations aux amortissements)
- * Inscription de 5.000 € en section d'investissement :
 - ✓ en dépenses à l'article 23121 (lotissement de Corn Gouez)
 - ✓ en recettes à l'article 28183 (amortissement matériel informatique)

- D.M. n°1 - Budget restaurant scolaire municipal :

- * Inscription de 300 € en section de fonctionnement :
 - ✓ en dépenses à l'article 673 (titres annulés)
 - ✓ en recettes à l'article 70878 (rbst frais par autres redevables)

- D.M. n°1 - Budget lotissement de Corn Gouez :

- * Transfert de 975 € en section d'investissement :
 - ✓ de l'article 3355 (chapitre 010)
 - ✓ à l'article 3555 (chapitre 040)

- Amortissement sur une durée de 15 ans de la subvention d'équipement versée au Conseil Général au titre du solde des travaux d'aménagement du carrefour giratoire de La Torche en 2006.

- Amortissement sur une durée de 60 ans des réseaux d'assainissement –programme 2004/2006/2007 pour un montant total de travaux de 1.553.748,47 euros.

- Amortissement sur une durée de 51 ans des subventions d'équipement perçues pour la réalisation du réseau d'assainissement -programme 2004.

- Amortissement de divers matériels -annexe 2- pour un montant de 73.573,61 euros.

- Fixation du coût moyen d'un élève dans le cadre de la convention de forfait communal avec l'OGEC Notre Dame de Tréminou (Mme FLOCH Marianne, présidente, ne prenant pas part au vote) :

- ✓ par élève de la maternelle : 891,93
- ✓ par élève du primaire: 242,31

- Versement au C.L.C. du solde de la participation financière de la commune au fonctionnement du C.L.S.H. en 2008, soit 1.080,35 euros.

- Reversement à l'association « Lire à Plomeur » de la subvention départementale de 200 euros pour sa participation à la 9^{ème} édition du film documentaire.

- Participation de la Commune au financement des travaux de voirie effectués par la Commune du Guilvinec rue An Aod Wenn d'un montant de 7.200 euros.

- Convention Commune / Office de tourisme pour l'embauche d'un saisonnier.

7/ Approbation à l'unanimité de conventions de partenariat Commune / Association Petite Enfance du Pays bigouden relatives à la structure multi accueil de la maison de l'enfance « Ti-Liou » et au Relais assistantes maternelles (R.A.M.). Le montant de la subvention est en 2009 de 1,58 euro par heure de présence par enfant en crèche et halte garderie.
La participation au fonctionnement du relais assistante maternelle se chiffre à 3.246,00 euros.

8/ Délibération approuvant la réalisation d'une étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif des eaux usées. Une demande de subvention sera formulée auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Général.

- 9/ **Délibération portant modification du règlement d'assainissement collectif** par application d'une majoration de 50 % de la redevance à appliquer aux propriétaires dont l'installation privée n'est pas raccordée au réseau public des eaux usées au terme de deux ans.
- 10/ **Délibération attribuant à la société SAUR – Z.A. du Guiric – Pont-L'Abbé, le marché de services concernant le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes, neuves et réhabilitées.** Le montant du marché est de 72.980 euros H.T. pour une durée de 4 ans.
- 11/ **Approbation à l'unanimité du projet de marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme 2009 des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif.** Le forfait de rémunération du cabinet LE DOARÉ P. est de 1.980 euros H.T.
- 12/ **Discussion et vote à l'unanimité de l'aliénation de deux lots (400 m² et 900m²) dans la zone d'activités de Ti-Boutic** au prix de 10 euros le m² au profit de M. LE GAC (extension de son entreprise) et de M. MARTIN (implantation d'une nouvelle entreprise).
- 13/ **Délibération portant modification du tableau des effectifs du personnel communal** ainsi qu'il suit :

<u>Grade actuel</u>	<u>Grade d'avancement</u>
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe

- 14/ **Approbation de la proposition de marché de maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture Joëlle FURIC pour la réalisation de travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame de Tréminou.** La rémunération comprend une partie fixe (forfait : 5.200 euros H.T.) et un pourcentage du coût des travaux arrêté à 7,54 %.
- 15/ **Délibération sollicitant une subvention de la Région, du Département et de l'État (D.R.A.C.) au titre des monuments historiques pour le financement des travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame de Tréminou,** dont le coût estimatif global est de 291.288,54 euros H.T.
- 16/ **Adoption à l'unanimité d'une motion visant à stopper l'utilisation par la Commune des bois tropicaux issus de forêts primaires.**

Communications diverses :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement présenté par la délégation SAUR.
- Compte rendu annuel sur les activités de distribution de gaz naturel présenté par le concessionnaire GRDF/

Vu pour être affiché le 1^{er} juillet 2009 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.



Le Maire,
Léa LAURENT